

## Aujourd'hui : focus sur le protocole santé mentale !

Chaque école ou établissement doit **se doter d'un protocole**, actualisé au moment de la rentrée scolaire. Il réunit l'ensemble de la communauté éducative et fait de la question de la santé mentale **un objet de travail commun**.

[Lien de téléchargement de la page Eduscol](#)



### Les différentes étapes du protocole santé mentale



Lorsque des signaux ont été repérés par les équipes pédagogiques ou de vie scolaire :

Les personnels ressources de l'Education nationale (médecins, psychologues, infirmiers, assistants de service social) doivent être sollicités.

En collège, les secouristes en santé mentale peuvent aider à repérer les signes de souffrance psychique et accueillir la parole des élèves avant de faire le lien avec les personnels sociaux et de santé qui interviennent ensuite pour prendre en charge les élèves.

Plan de Formation au secourisme en santé mentale : en cours ! La formation de deux personnels, dans chaque collège, au secourisme en santé mentale, dont en priorité le conseiller principal d'éducation (CPE), est recommandée.